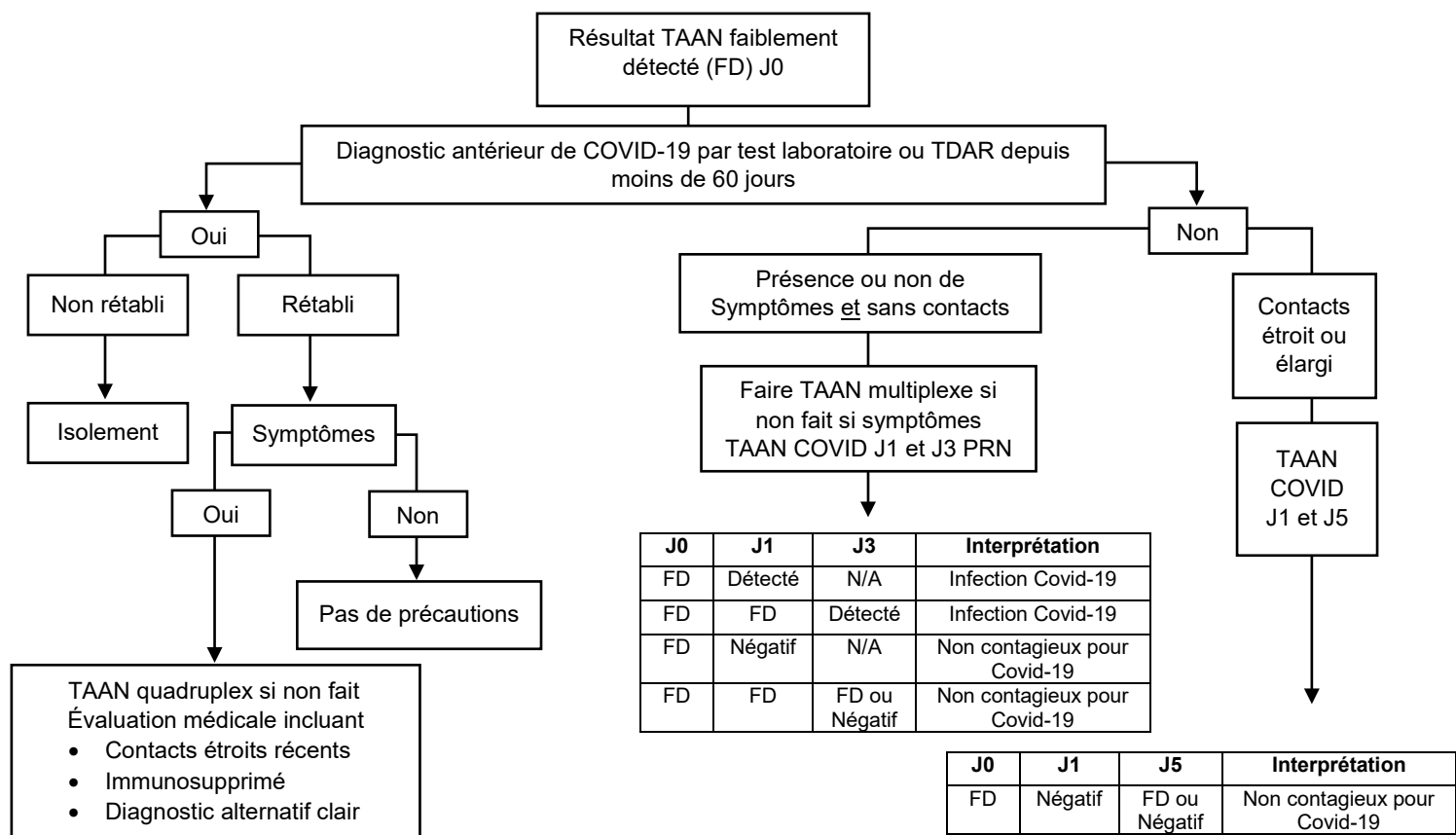


AIDE-MÉMOIRE CLINIQUE

Algorithme – Gestion des cas COVID-19 détectés faible quantité ARN viral (faiblement détecté)



Les critères d'exposition (Contact) à considérer en milieu de soins sont :

Dans les 7 derniers jours :

- Être un contact étroit de même chambre qu'un cas de COVID-19
 - Lors d'un transfert (afin de prévenir l'introduction du SRAS-CoV-2 dans le milieu) :
 - Être un contact étroit de même chambre qu'un cas de COVID-19
- OU**
- Si l'information sur le contact étroit est non disponible, être un usager qui provient d'une unité en éclosion COVID-19.

Critères de rétablissement :

Les usager covid + sont rétablis par le médecin traitant selon les critères de rétablissement:

- Isolement 10 jours avec absence de T° x 48h sans antipyrétique et amélioration du tableau clinique x 48h
 - Immunosuppression: 14 jours et deux TDAR¹ négatif à intervalle de 24h (absence de T° x 48h sans antipyrétique et amélioration du tableau clinique x 48h)
- OU**
- Si immunosuppression impossible à déterminer: 21 jours et deux TDAR négatif à intervalle de 24h (absence de T° x 48h sans antipyrétique et amélioration du tableau clinique x 48h)

Les usagers sont considérés rétablis pour 60 jours

Liste des symptômes

Avoir l'un **des symptômes** suivants :

- Fièvre : à partir de 6 ans : 38,1 °C (100,6 °F) et plus (température buccale) de 6 mois à 5 ans : 38,5 °C (101,3 °F) et plus (température rectale)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge

Ou **deux des symptômes** suivants :

- Nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue
- Maux de tête
- Grande fatigue
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Nausées ou vomissements
- Maux de ventre
- Diarrhée

Les usagers symptomatiques avec un quadruplex négatif devraient maintenir des précautions gouttelette contact sauf si diagnostique alternatif clair.

¹ Test de dépistage antigénique rapide

Références : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)			
Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2022-04-11
AMC-DG-10004		Révision :	2024-04-26